

2.1 Montage du dossier de première demande certification des entreprises du bâtiment (Qualibat, RGE, Qualifelec...) Groupe



Objectif général

Comprendre et savoir-faire une demande de certification pour les entreprises du bâtiment



Objectifs Pédagogiques

La formation a pour objectif d'apporter les éléments nécessaires au montage du dossier de qualification pour les métiers du BTP. Comme Qualibat, Qualifelec, Qualipac, RGE... Les stagiaires auront les moyens nécessaires pour faire les demandes de qualification auprès des organismes certificateurs.

- **Le stagiaire sera en mesure de comprendre comment est constitué le dossier de demande de qualification et des demandes des certificateurs.**
- **Le stagiaire sera en mesure de comprendre la norme RGE et de pouvoir être en cohérence avec les exigences de cette norme.**



Public concerné

Les dirigeants de l'entreprise, les chargés d'affaires, les commerciaux, les chefs de chantiers, les responsables administratifs.



Prérequis

Aucun



Durée

La formation dure **14 heures sur deux jours**. Les dates seront définies en fonction des disponibilités des stagiaires et du formateur. Le nombre de stagiaires est de 6 à 10 maximum par session de formation.



Lieu de formation

Les locaux de l'organisme de formation (107 avenue Médéric 93160 Noisy Le grand)



Moyens et méthodes pédagogiques

Diaporama Présentation des éléments des différentes qualifications
Cas pratique en adéquation avec l'entreprise.
Modèle et document de demande de qualification



Formateur

Formateur expérimenté dans le montage des dossiers de qualification des entreprises du bâtiment.



Modalités d'évaluation

Questionnaires d'évaluation des besoins au démarrage. Diagnostic de départ de l'entreprise. Vérification de la compréhension du stagiaire par le remplissage d'un dossier type de demande de qualification. Fiche d'évaluation continue par stagiaire. Attestation de présence et de fin de stage envoyée aux stagiaires. Certificat de réalisation pour chaque stagiaire
Évaluation de la formation par le stagiaire ainsi que par le responsable du stagiaire.



Moyens techniques

Ordinateur, diaporama, projecteur.



Tarif

590 € HT par stagiaire



Délais et modalités d'accès

L'inscription doit être faite 21 jours avant le début de la formation. Les demandes d'inscriptions pourront être réalisées suite à un entretien téléphonique ou une demande par mail.

Les inscriptions seront prises en compte dès réception des conventions signées et du règlement intégral de la facture émise par l'organisme de formation. Le règlement doit être réalisé au plus tard 10 jours avant démarrage de la formation.



Contact

Laurent DEBORDE
01 80 86 43 06 laurent@debordeconseil.fr



Accessibilité

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.



Contenu de la formation

- Les différents certificateurs
- Durée des certifications et les futures obligations de l'entreprise
- Les formations obligatoires pour les demandes de certification
 - Quelle formation pour l'obtention du RGE
 - Les formations pour certains métiers labellisés RGE
 - Les formations recommandées
 - Les financements des différentes formations
 - Comment faire une demande de prise en charge de formation
- Les possibilités de RGE par métiers
- Présentation d'un certificat de qualification
- Présentation du dossier de qualification Qualibat
- Les points bloquants pour la demande certification
 - Quels sont les points bloquants pour la demande de certification
 - Avez-vous des points bloquants dans votre entreprise pour la certification ?
 - Est-ce que mon entreprise peut répondre à une demande de certification
 - Si non que doit-on mettre en place pour faire la première demande de qualification
- Choix en fonction des besoins des métiers à certifier par les stagiaires
- Demande d'inscription aux formations obligatoires par les stagiaires
- Commande du dossier de première demande de qualification
- Les devis et les factures – Les normes obligatoires et les normes spécifiques RGE
- Préparation de la liste des documents et informations à fournir et à scanner
- La Norme RGE en 2024
- Partie pratique :
 - Remplissage de la partie administrative du dossier sur le site internet
 - Remplissage de la partie technique du dossier sur le site internet
 - Remplissage des chantiers de référence
 - Remplissage des chantiers complémentaires
- Après la constitution du dossier que se passe-t-il ?
- Démarches dans le cas d'un refus